

DEPARTEMENT
<b>VAR</b>
CANTON
<b>SAINTE MAXIME</b>
COMMUNE
<b>CAVALAIRE SUR MER</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Liberté - Egalité - Fraternité  
-----

N° 35-2020-DE

1.1 - Marchés publics

## DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** Attribution du marché AOOH02 « Fourniture d'habillement, d'articles chaussants et EPI pour les personnels des services techniques »

**Titulaire :**

**DESCOURS ET CABAUD**  
391 AVENUE J.L. LAMBOT  
ZI TOULON EST – BP 67  
83079 TOULON CEDEX 9

Service... *Marchés Publics*  
Affichage du... *14/04/2020*  
Au ..... *15/06/2020*

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

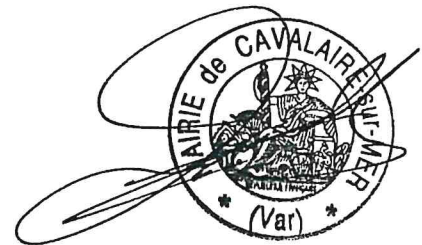
- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22
- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 57/14 en date du 14 avril 2014 déléguant au Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- VU** les articles L. 2124-2, R. 2124-2, L. 2125-1, R. 2162-1, R. 2162-4, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique,
- VU** La convention constitutive du groupement de commande des collectivités territoriales du Var,
- VU** la délibération n° 79/2015 du 17 septembre 2015 adoptant la convention constitutive du Groupement de commandes entre la commune de Cavalaire et ses établissements publics administratifs communaux ;
- CONSIDERANT** les besoins de la commune de Cavalaire sur Mer en matière de « fourniture d'habillement, d'articles chaussants et EPI pour les personnels des services techniques » ;
- CONSIDERANT** la procédure d'appel d'offres menée par le Groupement de commandes des collectivités territoriales du Var, destinée à attribuer les différents lots ;
- CONSIDERANT** les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres chargée du choix des prestataires réunie en date du 23 janvier 2020 ;

**DECIDE**

- ARTICLE 1** de conclure l'accord cadre à bons de commandes en matière de « fourniture d'habillement, d'articles chaussants et EPI pour les personnels des services techniques » avec l'opérateur économique DESCOURS ET CABAUD, à compter de l'envoi par mail de la notification jusqu'au 31 décembre 2021 pour un montant minimum annuel de commande de 3 000,00 € HT soit 3 600,00 € TTC et sans montant maximum annuel de commande ;
- ARTICLE 2** de dire que les crédits nécessaires pour la réalisation du présent marché sont inscrits aux budgets de la Commune, de la Caisse des Ecoles et du CCAS ;
- ARTICLE 3** de dire que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

**Cavalaire-sur-Mer, 06-04-2020**

**LE MAIRE**  
**Philippe LEONELLI**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*